

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-----  
DEPARTEMENT DU NORD

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
-------------------

en exercice : 15
------------------

Date de la convocation :
--------------------------

10 octobre 2023
-----------------

DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES

*Séance du 16 octobre 2023*

L'an deux mil vingt-trois et le seize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

**Etaient Présents** : M.M. DUEZ P. – FOVEZ A. – M<sup>me</sup> DELAVAL MF. – BILLOIR R. – M<sup>me</sup> MORELLE V. – NIEUWJAER M. – DENOYELLE M. DECEUNINCK R. – M<sup>me</sup> FROMONT V. – M<sup>me</sup> BRENDLER L. – M<sup>me</sup> RUELLE N. – M<sup>me</sup> LEROY R. – M<sup>me</sup> BONNET M. – DUQUESNOY A.

Formant la majorité des membres en exercices.

**Etaient Absents** : M<sup>me</sup> SOURDEAU A.

**Procurations** : M<sup>me</sup> SOURDEAU A. pour M. DECEUNINCK R.

**Secrétaire de séance** : M<sup>me</sup> BRENDLER L.

**OBJET** : Personnel communal – remplacement d'un agent technique en contrat PEC

M. le Maire propose de recruter une personne en contrat PEC pour le service technique. Il serait souhaitable que cette personne soit polyvalente et puisse se consacrer aussi bien à la maintenance des bâtiments qu'à l'entretien de la voirie et des espaces verts.

Avec l'accord de Pôle Emploi, le recrutement pourrait se faire aux conditions suivantes : 26h/hebdo pendant 1 an (maximum 30 heures), (modulation possible). Taux de remboursement par l'État : minimum 35 %.

Les élus sont invités à se prononcer.

**Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :

- Valider la création d'un poste d'agent technique en contrat PEC pour début 2024, étant entendu que les crédits seront prévus au budget.



- Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce délibéré.

POUR : 15 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,  
VILLERS-EN-CAUCHIES, le 19 octobre 2023.

Le Maire,  
Pascal DUEZ

La Secrétaire de séance,  
Lindsay BRENDLER



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le **20 OCT. 2023**  
Et de la publication le **20 OCT. 2023**

